

Budget 2025-2026

Avis du Comité des politiques publiques de l'Association des économistes québécois au ministre des Finances du Québec

L'Association des économistes québécois et le comité des politiques publiques (CPP)

L'Association des économistes québécois est une association professionnelle à but non lucratif qui contribue à la formation continue de ses membres et à la diffusion des connaissances économiques auprès du public.

Cet avis a été préparé par le Comité des politiques publiques (CPP) de l'Association. Le comité est constitué d'une douzaine d'économistes ayant des compétences et des cheminements de carrière variés touchant divers domaines d'expertise dans les milieux universitaires, privés et gouvernementaux. Le CPP fait des interventions non partisans sur les enjeux économiques qui confrontent la société québécoise. C'est dans ce cadre que le CPP dépose le présent avis en vue de la préparation du budget 2025-2026.

Principaux constats et recommandations du CPP de l'Association des économistes québécois pour le budget 2025-2026:

- La préparation du Budget 2025-2026 se fait dans un contexte d'incertitude économique sans précédent et de perspectives de croissance au mieux modestes, d'un déficit budgétaire prévu de 11 milliards de dollars en 2024-2025, et de pressions pour des mesures d'atténuation du choc économique dans l'éventualité de l'imposition de tarifs américains sur les produits exportés par le Canada.
- Si de nouveaux tarifs étaient imposés par l'administration américaine, il y aurait des impacts négatifs immédiats sur des régions et secteurs au Québec, de même qu'ailleurs au Canada. Le CPP est d'avis qu'il devrait incomber au gouvernement fédéral, comme ce fut le cas lors de la pandémie, d'assumer la part du lion des coûts associés à de nouvelles mesures de soutien aux entreprises et aux travailleurs.
- Le ministre des Finances Eric Girard s'était engagé à présenter un plan de retour à l'équilibre budgétaire à l'horizon 2029-2030 dans le budget 2025-2026. Le CPP est d'avis que la présentation d'un tel plan dans le budget 2025-2026 demeure essentielle dans l'environnement incertain actuel. La nouvelle Loi sur l'équilibre budgétaire adoptée à la fin de 2023 fournit maintenant au ministre la flexibilité nécessaire pour ajuster son plan dans l'éventualité d'une détérioration importante des conditions économiques.

- Le CPP est aussi d'avis que le retour à l'équilibre budgétaire doit demeurer une assise de la planification budgétaire du Québec. C'est un prérequis à la soutenabilité financière à moyen terme des services promis à la population du Québec, au maintien de la capacité d'agir du gouvernement dans les situations difficiles et à l'équité entre les générations.
- Le dernier plan québécois des infrastructures (2024-2034) prévoit d'importantes réductions des investissements en maintien d'actifs en 2025 et 2026 et pour les années qui suivent. Le CPP est d'avis que les investissements sur le maintien d'actifs des infrastructures ne devraient pas être réduits car le volume de travaux en maintien d'actifs demeure chroniquement insuffisant, un constat confirmé par la croissance continue du déficit de maintien d'actifs (DMA), une autre dette laissée aux générations futures. Il faut prioriser davantage la résorption du DMA et retarder au besoin les projets pour de nouvelles infrastructures.
- Le budget 2025-2026 pourrait annoncer d'autres décisions à la suite de l'examen des dépenses fiscales entrepris durant la dernière année. Le CPP est d'avis que ces décisions ne devraient pas résulter en une augmentation du fardeau fiscal sur les revenus de travail parce que le vieillissement de la population et la réduction des niveaux d'immigration vont continuer à contraindre fortement la croissance de la main-d'œuvre dans les prochaines années. C'est aussi un enjeu d'équité fiscale envers les jeunes familles de la classe moyenne.
- Le CPP est d'avis qu'il faut relativiser l'augmentation plus rapide du PIB par habitant au Québec par rapport à l'Ontario et au reste du Canada depuis 2018. Malheureusement durant cette période, l'économie du Canada a enregistré la pire performance économique parmi les pays du G-7 et 8 autres pays avancés. La faible croissance de la productivité et le faible niveau d'investissement par employé des entreprises demeurent des enjeux majeurs bien documentés tout aussi criants au Québec qu'ailleurs au Canada. L'incertitude liée aux enjeux commerciaux avec les États-Unis risque d'exacerber le problème de sous-investissement par les entreprises au Québec et au Canada.
- Sur le plan budgétaire, on ne peut pas anticiper que la croissance économique sera à elle seule suffisante dans les prochaines années pour résorber le déficit actuel. Une révision sérieuse des façons de faire s'impose pour moderniser la livraison des services et accélérer la numérisation des fonctions administratives afin d'augmenter la productivité dans le secteur public. Le gouvernement devrait aussi lancer un examen des activités du secteur public québécois pour identifier les moins prioritaires qui pourraient être abandonnées pour protéger le financement des services de santé et d'éducation.
- Le gouvernement doit davantage faire preuve de transparence avec la population pour qu'elle saisisse l'ampleur des enjeux budgétaires et économiques de moyen et long terme qui confrontent le Québec. Le Québec devrait émuler les juridictions qui rendent publiques des prévisions de plus long terme afin de mieux éclairer les discussions sur les choix de politiques. L'expérience du gouvernement fédéral et de l'Ontario montre qu'un directeur parlementaire du budget joue un rôle utile à cet égard. Le CPP considère que le Québec doit se doter d'une institution similaire rapidement.

Incertitude économique sans précédent en début de 2025

Le ralentissement de l'inflation durant l'année 2024 a permis à la Banque du Canada de réduire à plusieurs reprises les taux d'intérêt à partir de l'été 2024. La politique monétaire demeure toujours restrictive, notamment pour les ménages qui doivent renouveler leurs hypothèques contractées à des taux fixes beaucoup plus bas en 2019 et 2020. L'économie québécoise s'était aussi raffermie en 2024 après le ralentissement de 2023 mais les perspectives de croissance demeureraient modestes, et l'économie québécoise continuait de fonctionner à environ 1% en dessous de son PIB potentiel.

Le Canada et le Québec font maintenant face à un environnement d'incertitude économique sans précédent en raison de la menace en début février de l'imposition de tarifs américains sur les exportations canadiennes, et ce bien avant l'échéancier déjà prévu pour la renégociation de l'accord commercial Canada-États-Unis-Mexique conclu en 2018. Même si l'entrée en vigueur de ces tarifs est reportée ou suspendue, il n'y pas d'entente en vue avec le gouvernement américain pour écarter cette menace et l'incertitude perdure.

Impacts économiques immédiats à anticiper si des tarifs étaient imposés par les États-Unis: le gouvernement fédéral devrait supporter la part du lion des coûts des mesures de soutien qui s'avèreraient nécessaires

Si de nouveaux tarifs étaient imposés par l'administration américaine, il y aurait rapidement des impacts négatifs significatifs sur l'activité économique et sur l'emploi dans plusieurs secteurs et régions au Québec et au Canada. Il n'y a pas lieu par ailleurs de s'attendre à ce que ces impacts soient également distribués partout au Canada. Il n'y a pas lieu non plus qu'une province soit laissée à elle-même si elle subissait des impacts disproportionnés. Enfin, les négociations commerciales internationales relèvent des compétences constitutionnelles du gouvernement fédéral.

Tous ces éléments suggèrent que le gouvernement fédéral devrait assumer une part prépondérante des coûts liés aux mesures de soutien pour les entreprises et les travailleurs canadiens qui deviendraient nécessaires à la suite de l'imposition de tarifs américains, tout comme le gouvernement fédéral l'a fait dans le contexte de la pandémie. Le CPP est donc d'avis que le gouvernement du Québec doit s'allier aux autres provinces canadiennes pour exiger du gouvernement fédéral qu'il assume ses responsabilités à cet égard.

Situation budgétaire: Un plan de retour à l'équilibre budgétaire en 2029-2030 doit être déposé tel que prévu dans le budget 2025-2026.

Le Budget présenté en mars 2024 prévoyait un déficit de 11 milliards de dollars pour l'année 2024-2025. Le ministre des Finances Éric Girard avait alors indiqué qu'un plan de retour à

l'équilibre budgétaire sera présenté dans le budget 2025-2026, et il avait aussi lancé des examens des dépenses fiscales et budgétaires pour identifier des sources possibles d'économies.

Le déficit prévu pour 2024-2025 n'a pas changé en novembre dernier lors de la publication du point sur la situation économique et financière du Québec, de nouvelles économies associées à l'examen des dépenses fiscales et la réduction de la provision pour éventualités compensant des revenus moins élevés et de nouvelles dépenses annoncées depuis le budget. La prévision du déficit pour 2025-2026 avait toutefois été révisée à la hausse pour atteindre 9,2 milliards de dollars. Le ministre a aussi annoncé depuis que le Québec s'harmonisait à la décision fédérale de reporter à 2026 la hausse du taux d'inclusion du capital, ce qui va lui faire perdre des revenus déjà intégrés à son cadre financier.

La portion la plus importante du déficit budgétaire actuel ne s'explique pas par la conjoncture économique ou les coûts reliés à la pandémie, mais plutôt par une croissance très rapide des dépenses de portefeuilles dans les 6 dernières années, soit 7,4% annuellement en moyenne entre 2018-2019 et 2024-2025. Pour atteindre l'équilibre budgétaire, le gouvernement s'était fixé des cibles de croissance des dépenses de portefeuilles très restrictives pour 2025-2026 (2,1%) et 2026-2027(1,6%). Comme le montre le tableau 1, ceci nécessitera de ramener la croissance des dépenses à un niveau comparable à celui observé dans les années d'austérité budgétaire entre 2014 et 2016. Ces cibles seront difficiles à atteindre sans affecter la livraison des services.

Tableau 1

Dépenses de portefeuilles - Québec	
Taux de croissance annuel	
2026-2027p	1,6%
2025-2026p	2,1%
2024-2025p	6,5%
2023-2024	3,2%
2022-2023	7,6%
2021-2022	6,9%
2020-2021	11,1%
2019-2020	9,3%
2018-2019	2,0%
2017-2018	7,4%
2016-2017	3,3%
2015-2016	0,5%
2014-2015	1,7%
2013-2014	4,4%
Source: MFQ, novembre 2024	

Le ministre des Finances Éric Girard avait réitéré en début janvier 2025 son intention de déposer avec le budget 2025-2026 un plan de retour à l'équilibre budgétaire pour l'année 2029-2030, mais la menace de l'imposition de tarifs américains sur les exportations canadiennes a assombri les perspectives. Le CPP est d'avis que la présentation d'un tel plan dans le budget 2025-2026 demeure un exercice essentiel dans l'environnement incertain actuel. La nouvelle Loi sur l'équilibre budgétaire adoptée à la fin de 2023 fournit aussi maintenant au ministre la flexibilité nécessaire pour ajuster son plan dans l'éventualité d'une détérioration importante des conditions économiques.

Le CPP est d'avis que le retour à l'équilibre budgétaire doit demeurer une assise de la planification budgétaire du Québec, conformément à la nouvelle Loi sur l'équilibre budgétaire adoptée à la fin de 2023.

L'équilibre budgétaire est un prérequis à la soutenabilité financière à moyen terme des services promis à la population du Québec, au maintien de la capacité d'agir du gouvernement dans les situations difficiles et à l'équité entre les générations. Ceci est encore plus vrai quand on regarde les importants défis économiques que le Québec devra affronter dans les prochaines années. La population du Québec va continuer de vieillir, ce qui va contraindre la croissance de la main d'œuvre, des investissements majeurs seront requis pour mettre à niveau nos infrastructures, s'adapter au changement climatique et augmenter la production d'électricité, alors que nos entreprises devront de leur côté investir davantage pour augmenter leur productivité.

L'évolution de ces enjeux auront des incidences directes sur le financement disponible pour les services publics. C'est la croissance de la productivité qui va déterminer en grande partie la croissance du PIB et donc celle des revenus du gouvernement. Les investissements en infrastructures ont un impact direct sur la dette même s'ils n'ont pas une incidence immédiate sur le solde budgétaire. L'atteinte de l'équilibre budgétaire et les versements annuels au Fonds des générations seront plus que jamais nécessaires pour réduire le rythme d'endettement associé au volume important de travaux requis annuellement pour la résorption graduelle du déficit de maintien d'actifs (DMA) de nos infrastructures.

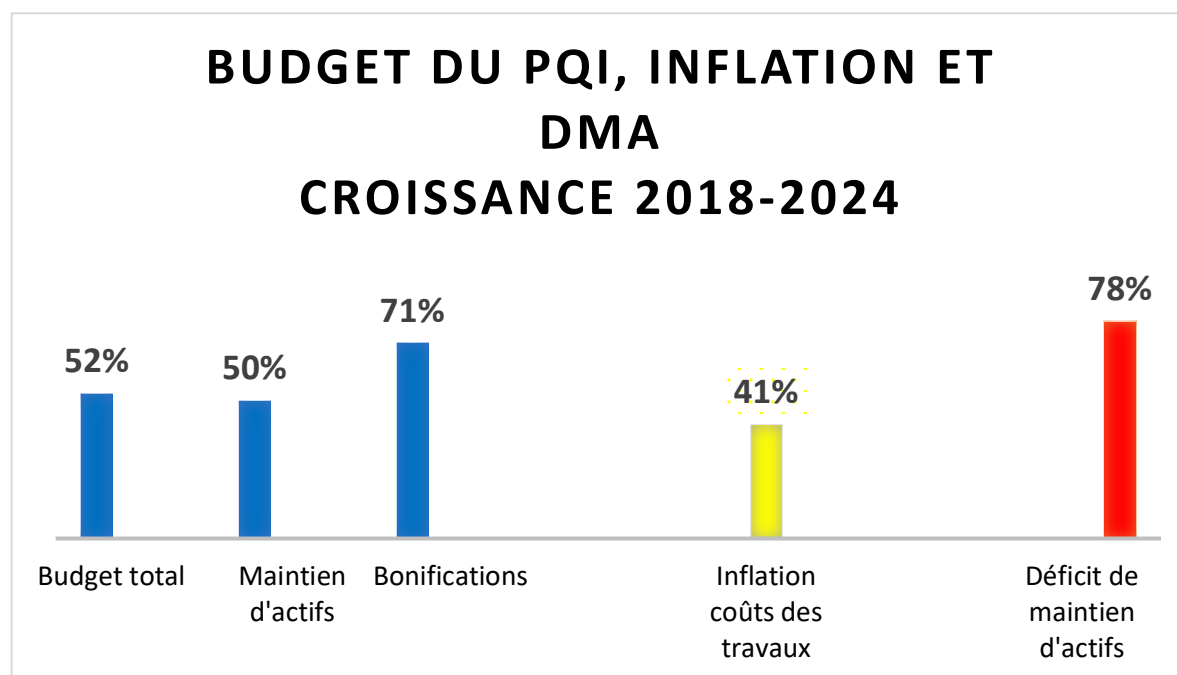
Infrastructures : renverser les réductions prévues à partir de 2025 sur les investissements pour le maintien d'actifs

Le budget sur dix ans du plan québécois des infrastructures (PQI) a augmenté de 52% dans les six dernières années, passant de 100,4 milliards de dollars au PQI 2018-2028 à 153 milliards de dollars dans le PQI 2024-2034 présenté en mars 2024. Malgré cela, le déficit de maintien d'actifs (DMA), qui représente le coût des travaux qui seraient immédiatement nécessaires pour remettre dans un état acceptable l'ensemble des infrastructures sous la responsabilité du gouvernement du Québec, est passé de 20,8 milliards de dollars en 2018 à 37,1 milliards de dollars en 2024, soit une augmentation de 78%.

L'histogramme 1 qui suit¹ permet de mieux comprendre les causes de cette situation. Il faut d'abord noter que les nouveaux investissements ont priorisé les bonifications c'est-à-dire l'ajout de nouvelles infrastructures (hausse de 71%) au détriment des dépenses sur le maintien des actifs existants (hausse de 50%). Malgré une re priorisation récente, la part des dépenses de maintien d'actifs dans le PQI 2024-2034 qui se chiffre à 62% demeure toujours inférieure à celle de 65% dans le PQI 2018-2028.

Compte tenu de l'inflation dans le coût des travaux, estimée à environ 41% entre 2018 et 2024, les budgets de maintien d'actifs n'ont ainsi augmenté en termes réels que de moins de 10% alors qu'ils étaient très insuffisants en 2018. Il n'y a donc rien de surprenant à l'augmentation très rapide du DMA.

Histogramme 1

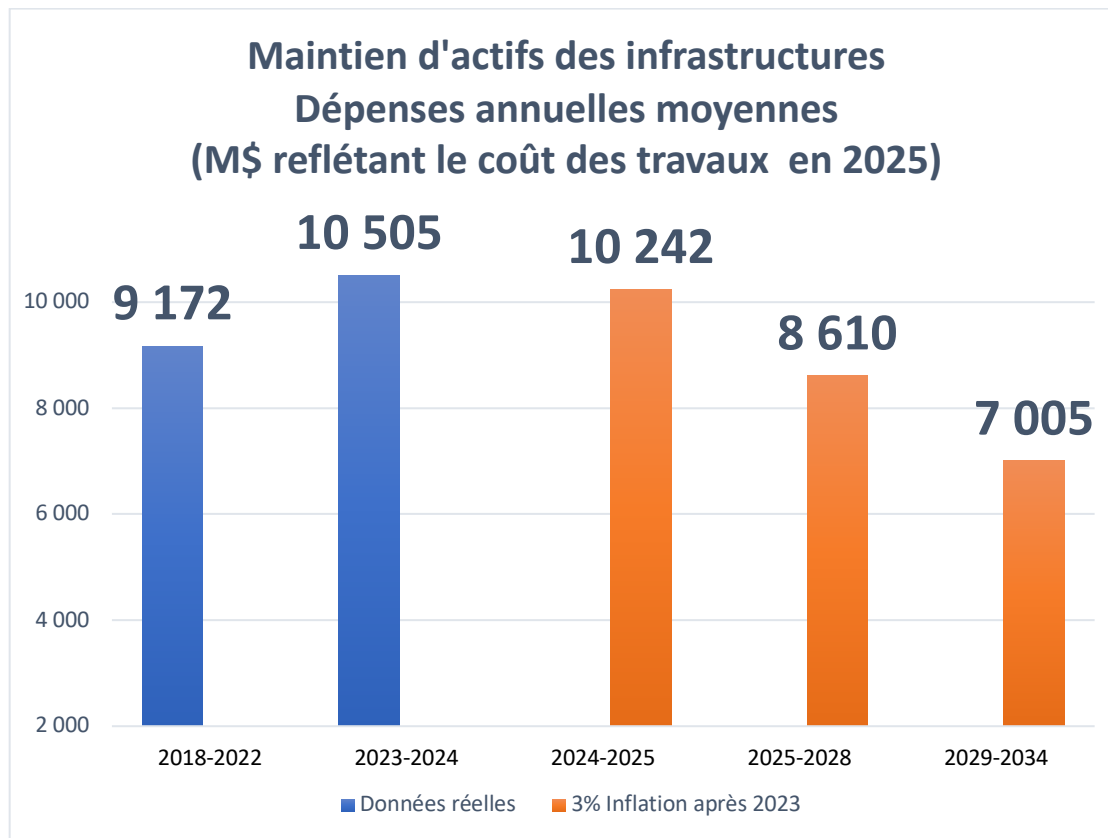


Les données présentées plus haut reflètent les intentions d'investissements dans chacun des PQI pour les 10 années qui suivent. Pour mieux comprendre la dynamique prévisible du DMA, il faut analyser les investissements annuels effectivement réalisés dans les dernières années et les comparer à ceux prévus pour les années qui viennent dans le plus récent PQI (2024-2034). Il faut aussi ajuster les données pour tenir compte de l'inflation dans les coûts des travaux au fil du temps.

¹ Les données dans les deux histogrammes proviennent des éditions 2018-2028 à 2024-2034 du PQI. Les taux d'inflation historiques du coût des travaux proviennent du portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec produit par le centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU).

L'histogramme 2 qui suit montre que les hausses de budget cumulées depuis 2018, une fois les montants ajustés pour l'inflation dans le coût des travaux, se sont effectivement traduites par une augmentation en termes réels des sommes allouées au maintien d'actifs en 2023 et 2024.

Histogramme 2



Malheureusement, le PQI 2024-2034 prévoit une forte diminution des montants alloués au maintien d'actifs dans les prochaines années, qui redescendent en termes réels à des niveaux inférieurs à ceux observés entre 2018 et 2022, période durant laquelle le volume de travaux de maintien d'actifs réalisé était très insuffisant pour arrêter la progression du DMA. On doit donc conclure qu'un niveau d'investissement aussi bas entraînerait dans les prochaines années une dégradation accélérée de l'état des infrastructures sous la responsabilité du gouvernement du Québec.

Le CPP est d'avis que les investissements sur le maintien d'actifs des infrastructures ne devraient pas être réduits car le volume de travaux en maintien d'actifs demeure chroniquement insuffisant, un constat confirmé par la croissance continue du déficit de maintien d'actifs (DMA). La réalisation de projets pour l'ajout de nouvelles infrastructures devrait être retardée au besoin pour donner priorité au maintien d'actifs et limiter l'augmentation de la dette. Il est important de commencer à résorber le DMA qui est une autre dette laissée aux prochaines générations. De plus, de tels investissements aideront à atténuer l'impact de l'incertitude économique.

Compte tenu des projets majeurs d'Hydro-Québec, qui vont s'ajouter aux investissements du PQI dans les années à venir, le gouvernement se doit d'intensifier ses efforts pour augmenter la capacité de l'industrie de la construction, notamment en y attirant davantage de travailleurs.

Les nouvelles décisions qui seront prises à l'égard des dépenses fiscales ne devraient pas résulter en une hausse du fardeau fiscal sur les revenus de travail.

Le ministre des Finances Éric Girard avait annoncé en mars 2024 qu'un examen des dépenses fiscales serait conduit pour s'assurer que ces mesures demeurent pertinentes dans le contexte actuel. Des ajustements à certaines mesures, dont le crédit d'impôt pour travailleurs d'expérience, ont déjà été annoncés. La Chaire en fiscalité et finances publiques de l'Université de Sherbrooke a publié dans la dernière année plusieurs études détaillées sur des ajustements possibles à diverses autres mesures fiscales. D'autres ajustements pourraient être annoncés dans le budget 2025-2026. Le CPP considère qu'un tel exercice est éminemment pertinent.

Le CPP est d'avis toutefois que le principe de l'équité intergénérationnelle devrait aussi fortement guider les décisions qui seront prises. À cet égard, le tableau 2 montre une ventilation de la croissance des recettes fiscales au Québec de 2018 en 2023.

Tableau 2

Recettes fiscales des administrations publiques au Québec - croissance 2018-2023					
	<u>Fédéral</u>	<u>Québec</u>	<u>Local</u>	<u>RRQ/RPC</u>	<u>Consolidé</u>
Total - 2018	55 428	83 752	15 571	15 555	170 306
Total - 2023	79 105	108 342	17 731	24 929	230 107
Augmentation (%)	42,7%	29,4%	13,9%	60,3%	35,1%

Sources: CFFP, Bilan de la fiscalité, 2025(2023) et 2020 (2018)(données révisées)

En raison de la bonification mise en place en 2019, ce sont les contributions des employeurs et des employés au régime de rentes du Québec qui ont augmenté le plus rapidement (60%). Ceci reflète la décision de faire assumer pleinement le coût de la bonification par les jeunes générations qui en bénéficieront, une approche responsable mais qui se traduit par des coûts additionnels immédiats pour les employeurs et une ponction supplémentaire sur le revenu des jeunes ménages de la classe moyenne.

Il faut contraster cette situation avec la faible croissance des impôts locaux, largement les impôts fonciers, dans un contexte de forte croissance des valeurs foncières. Le gouvernement du Québec a aussi réduit de façon importante les impôts fonciers scolaires depuis 2018. On a ainsi choisi de peu augmenter le fardeau fiscal sur la propriété, ce qui profite plus largement aux ménages plus âgés qui sont davantage propriétaires.

À la lumière des considérations d'équité qui précèdent, et gardant à l'esprit l'impact du vieillissement de la population sur l'offre de travail, le CPP est d'avis que les nouvelles décisions qui seront prises à l'égard des dépenses fiscales ne devraient pas résulter en une hausse du fardeau fiscal sur les revenus de travail.

Il faut relativiser l'amélioration de la performance économique du Québec par rapport à l'Ontario et au reste du Canada depuis 2018. Le Canada a eu la pire performance économique quand on le compare aux pays du G-7 et à d'autres pays avancés durant cette période.

Le point sur la situation économique et financière de novembre 2004 indique qu'un rattrapage de niveau de vie du Québec par rapport à l'Ontario et au reste du Canada se poursuit depuis 2018, comme l'indique la première partie du tableau 3 plus bas. L'écart de PIB réel par habitant avec l'Ontario est ainsi passé de 15,9% en 2028 à 11,1% en 2024. En soi, c'est un développement positif pour le Québec, mais la première partie du tableau montre aussi que le PIB réel par habitant a en fait diminué en Ontario (1,8%) et dans le reste du Canada (2,5%) durant la période. Le Québec ne se compare donc pas avec des premiers de classe.

En fait, le Québec se compare avec les cancrs de la classe, comme le montre la deuxième partie du tableau 3. De 2018 à 2024, le Canada a eu la pire performance en termes de croissance du revenu réel par habitant parmi les pays du G-7, l'Australie et sept autres pays européens. Les écarts de croissance et de revenu par habitant sont non seulement immenses avec les États-Unis mais aussi avec d'autres pays européens qui ont un niveau de protection sociale comparable au Québec. La faible croissance de la productivité et le faible niveau d'investissement par employé des entreprises demeurent ainsi des enjeux majeurs bien documentés tout aussi criants au Québec qu'ailleurs au Canada.

Avant même l'imposition de tarifs américains sur les exportations canadiennes, la menace de leur imposition en dehors du processus prévu de renégociation de l'accord commercial Canada États-Unis Mexique augmente dramatiquement l'incertitude pour les investisseurs qui considèrent implanter des projets au Canada et qui comptaient sur un accès assuré au marché américain en vertu du traité commercial signé par les 3 pays. Il est évident que les actions du président Trump visent à augmenter cette incertitude pour que les États-Unis deviennent la destination de tous ces investissements.

Si cette incertitude persiste pour des années ou que des tarifs américains sont imposés, il faut s'attendre à un recul de l'intégration économique nord-américaine qui a bénéficié aux 3 partenaires, et donc à des impacts économiques négatifs sur les 3 pays, mais évidemment relativement beaucoup plus importants pour le Canada et le Mexique. Compte tenu de la taille de l'économie américaine, de son dynamisme et de sa proximité avec le Canada, il n'y a à cet égard aucun marché alternatif susceptible, à court ou moyen terme, d'absorber, à des prix et coûts de transport comparables, une part significative de la production canadienne actuellement destinée aux États-Unis.

Dans un tel scénario, il faudrait donc s'attendre à ce qu'une réduction des exportations canadiennes aux États-Unis résulte en une réduction de l'importance du commerce international pour l'économie canadienne. Un tel état de chose serait une très mauvaise nouvelle pour le niveau de vie des Canadiens et des Québécois. Comme le montre la partie droite du tableau 3, les États-Unis sont le pays développé qui dépend le moins du commerce international (27%) parce que le marché intérieur des États-Unis est suffisamment grand pour que les entreprises

puissent y produire à grande échelle, et donc être efficaces et compétitives. Le tableau montre aussi que l'importance du commerce international est beaucoup plus grande dans les pays européens les plus prospères, et nettement plus élevée qu'au Canada.

Tableau 3

PIB réel par habitant		Écart avec le Québec			
	Croissance 2018-2024	2018	2024		
Quebec	2,5%				
Ontario	-1,8%	15,9%	11,1%		
Reste du Canada	-2,5%	20,2%	14,3%		
Source: MFQ, Novembre 2024, calculs du CPP					
PIB réel par habitant en parité de pouvoir d'achat Croissance 2018-2024 et écart avec le Canada en 2024 G-7, Australie, certains pays européens					Importance du commerce international (2022)
	Croissance 2018-2024 (%)	Rang	PIB par habitant	2024(p) Écart avec le Canada	
Canada	-2,4%	15	55 234		67%
Allemagne	-0,8%	14	62 419	13%	89%
États-Unis	12,0%	1	76 209	38%	27%
France	3,7%	10	58 028	5%	76%
Italie	7,5%	3	53 674	-3%	72%
Japon	3,3%	11	46 692	-15%	47%
Royaume-Uni	2,2%	12	55 065	0%	69%
Australie	3,8%	9	61 139	11%	49%
Danemark	10,6%	2	73 440	33%	132%
Espagne	5,0%	5	48 479	-12%	79%
Finlande	0,2%	13	56 899	3%	95%
Norvège	4,2%	8	91 033	65%	83%
Pays-Bas	5,9%	4	71 715	30%	184%
Suède	4,6%	7	63 123	14%	106%
Suisse	4,9%	6	84 336	53%	139%
Sources					
PIB par habitant -FMI Perspectives économiques mondiales - Octobre 2024					
Commerce international (exportations +importations) en % du PIB - OCDE					

Retourner à l'équilibre budgétaire tout en protégeant les services en santé et en éducation va exiger de changer les façons de faire et d'éliminer des activités moins prioritaires

On ne peut pas anticiper que la croissance économique sera à elle seule suffisante dans les prochaines années pour résorber le déficit actuel qui est en bonne partie structurel. L'augmentation rapide des dépenses dans les dernières années traduisait une volonté de réinvestissement dans les services et elle a été accompagnée d'une forte croissance des effectifs. On peut ainsi constater que la croissance de l'emploi dans le secteur public du Québec dans son ensemble a été entre 2018 et 2024 5 fois plus élevée (16,4%) que celle observée dans le secteur privé (3,1%). Ce sont les entités sous la responsabilité financière de Québec qui sont responsables de la majeure partie de cet accroissement et c'est le secteur de l'éducation qui a connu la hausse la plus rapide (25,4%). Un tel rythme de croissance ne pourra pas être soutenu dans les prochaines années, non seulement pour des raisons financières mais aussi pour ne pas priver les entreprises de la main d'œuvre nécessaire à leur compétitivité.

Tableau 4

Croissance de l'emploi au Québec (moyenne des niveaux mensuels)	<u>2018</u>	<u>2024</u>	<u>2018 à 2024</u>
	(milliers)	(milliers)	(%)
Emploi total, toutes les industries	4 256	4 535	6,6%
Services d'enseignement a.	281	353	25,4%
Soins de santé et assistance sociale b.	583	648	11,2%
Administrations publiques c.	244	290	18,7%
Secteur public (a. +b. + c.)	1 109	1 291	16,4%
Secteur privé	3 147	3 245	3,1%
Source: Statistique Canada tableau : 14-10-0355-01			

Une révision sérieuse des façons de faire s'impose donc pour moderniser la livraison des services et accélérer la numérisation des fonctions administratives afin d'augmenter la productivité dans le secteur public. Le système de santé fournit un exemple clair. Les technologies désuètes font que le personnel soignant passe trop de temps à s'occuper de la paperasse, au détriment du temps passé à livrer des services aux patients.

Mais de telles réformes prennent nécessairement du temps et les pressions sur les finances publiques demeureront très importantes à court terme. Le CPP est d'avis que le gouvernement devrait aussi lancer une revue de l'ensemble des activités du secteur public québécois pour en identifier certaines moins prioritaires qui pourraient être abandonnées pour protéger le financement des services de santé et d'éducation.